

« Carte du citoyen »

**Activités et services nécessitant la carte du citoyen  
à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007 :**

- **Activités aquatiques**

L'ensemble des cours de natation offerts aux adultes et aux enfants aux piscines intérieure et extérieure.

Cours de plongée sous-marine.

Programme des maîtres du Club de natation « Les Piranhas du Bas-Richelieu ».

Cours de formation sauveteur offerts aux 13 ans et plus.

- **Cours d'activités physiques**

Cours de yoga, karaté, curling et tennis.

- **Ateliers culturels**

Ateliers de danse (Enfants à partir de 3 ans).

- **Pratique libre d'activités**

Badminton, patinage libre et hockey libre au Colisée Cardin.

- **Terrains de jeux « Plaisirs d'été »**

Accès au programme de terrains de jeux en période estivale.

- **Inscriptions aux activités sportives offertes par une association régionale**

Natation, soccer, baseball, mini-basket, hockey et patinage artistique.

- **Abonnement à des organismes faisant la gestion d'équipement municipal**

Club de curling Aurèle-Racine, centre des aînés « Au fil des ans », maison des jeunes « La Place » et « L'air du temps ».

- **Bibliothèques « Le Survenant » et « Marie-Didace »**

Accès gratuit aux bibliothèques ainsi qu'à tous les services et activités.

- **Piscine intérieure Laurier-R.-Ménard**

Accès à la piscine pour le bain libre ou autres activités.

- **Piscine municipale extérieure**

Accès à la piscine pour le bain libre ou autres activités.

- **Rampes de mise à l'eau des rues Antaya et du Bord-de-l'eau**

Achat d'une vignette pour l'accès au stationnement.

- **Tennis**

Accessibilité aux terrains du parc des Bateaux Blancs.

- **Jardins communautaires (4)**

Accès à l'utilisation d'un espace de culture à l'un ou l'autre des jardins.

- **Semaine du loisir en fête**

Accès à l'une ou l'autre des activités offertes.

- **Prêt ou location de matériel et d'équipement**

Prêt ou location de tables, chaises, panneaux de scène, etc.

***\*À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007, ces activités et services seront accessibles uniquement aux citoyens des municipalités qui auront adhéré au programme de la Carte du citoyen***